



## Le cadre de collecte de données de l'UE

**Mars 2021 - (AAC 2021-04)**



Le Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA) remercie l'UE pour son soutien financier.

Le groupe de travail sur les questions horizontales du Conseil consultatif de l'aquaculture a demandé au Dr Lorraine Gray de Marine Atlas Consultants Ltd, en Écosse, de procéder à une évaluation des stocks du cadre de collecte de données de l'UE (DCF) avec des domaines spécifiques à traiter.

Le travail est à présent terminé et le Dr Gray a soumis tous les documents requis, y compris le rapport « EU Data Collection Framework—A stakeholder review »<sup>1</sup>.

## Recommandations du CCA

Le CCA adopte le rapport et soutient les six recommandations suivantes pour le DCF :

### **1. La DG Mare devrait fournir un certain nombre de mesures incitatives pour aider les États membres à communiquer des données en temps réel.**

L'efficacité et l'efficacité maximales d'un système de collecte de données continu ne peuvent être atteintes que si les données futures destinées à être utilisées sont à jour.

### **2. La portée des variables de données environnementales et sociales pertinentes pour l'aquaculture durable doit être consultée avec le Conseil consultatif de l'aquaculture.**

Les communications de données ne doivent pas faire double emploi avec une autre législation. Les indicateurs de durabilité peuvent être bien définis avec la coopération du CCA, ce qui permettra également une formulation précise des objectifs ainsi qu'une priorisation des indicateurs à collecter ou estimer.

En particulier, des indicateurs sur le bien-être animal devraient être développés et inclus dans la collecte de données.

### **3. Les États membres devraient s'efforcer de combiner les questionnaires et de les mettre à disposition en ligne.**

---

<sup>1</sup> Le rapport « EU Data Collection Framework—A stakeholder review » est accessible sur le site Web du CCA : <https://aac-europe.org/en/recommendations/reports/299-eu-data-collection-framework-a-stakeholder-review>

La combinaison de données sociales dans des enquêtes économiques devient une pratique courante, et la même approche devrait être encouragée pour les données environnementales. Une utilisation efficace des questionnaires en ligne pour le transfert des données est essentielle pour une collecte et une analyse simples et rapides.

#### **4. Le CSTEP doit faire davantage d'efforts pour rendre les données collectées plus accessibles aux utilisateurs finaux.**

L'accès total aux résultats des questionnaires est impératif pour promouvoir l'adhésion de tous les utilisateurs finaux.

#### **5. Une étude de faisabilité devrait examiner la possibilité pour les associations d'agriculteurs de jouer un rôle actif dans la collecte des données.**

La coopération des associations de producteurs est indispensable pour plusieurs raisons :

- Ils sont les utilisateurs finaux – le lien entre les indicateurs détaillés (tels que proposés ci-dessous) et la collecte de données sera bénéfique pour la définition des priorités et l'implémentation.
- Pour promouvoir la légitimité de l'analyse basée sur ces données afin que les résultats ne soient pas contestés ou discrédités comme étant basés sur des informations biaisées.
- L'analyse des données devrait continuer d'être exécutée par des organisations déjà impliquées dans la compilation des données statistiques.

#### **6. Les États membres devraient publier séparément la contribution du financement du FEAMP à la collecte de données pour l'aquaculture.**

Il existe une obligation légale de publier les contributions au FEAMP aux EM, mais les membres du CCA souhaitent que les divisions entre les secteurs soient publiées. Par le biais d'une consultation avec les parties prenantes pertinentes et d'un examen des meilleures données scientifiques pertinentes, les objectifs sont de compiler toutes les informations disponibles concernant les données qui sont collectées ainsi que de comparer et d'identifier les différences au sein de chaque État membre de l'UE.



**Conseil consultatif de l'aquaculture (CCA)**

Rue de l'Industrie 11, 1000 Bruxelles, Belgique

Tél.: +32 (0) 2 720 00 73

E-mail : [secretariat@aac-europe.org](mailto:secretariat@aac-europe.org)

Twitter : @aac\_europe

[www.aac-europe.org](http://www.aac-europe.org)